



PROCÈS-VERBAL

Municipalité du Canton de Stratford

La Municipalité du Canton de Stratford tient une séance ordinaire de son conseil, le quatorzième (14^e) jour du mois d'août 2023 à 19 h au gymnase de l'école Dominique-Savio, situé au 150 de l'avenue Centrale Nord à Stratford à laquelle sont présents :

Monsieur Daniel Morin, conseiller	siège # 1
Monsieur André Therrien, conseiller	siège # 2
Monsieur Richard Picard, conseiller	siège # 3
Monsieur Onil Bergeron, conseiller	siège # 4
Monsieur Jocelyn Plante, conseiller	siège # 5
Madame Natalie Gareau, conseillère	siège # 6

Les membres du conseil forment le quorum sous la présidence de la mairesse, madame Denyse Blanchet.

Le directeur général et greffier-trésorier, monsieur William Leclerc Bellavance, est également présent, agissant à titre de secrétaire.

ORDRE DU JOUR

19h Consultation publique sur les demandes de dérogations mineures

- | | |
|--|-------------|
| 1. Items statutaires | |
| 1.1 Adoption de l'ordre du jour | Décision |
| 1.2 Période de questions | Information |
| 1.3 Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 | Décision |
| 1.4 Présentation des dépenses récurrentes | Information |
| 1.5 Adoption des comptes à payer | Décision |
| 1.6 Dépôt de la situation financière au 11 août 2023 | Information |
| 1.7 Suivi des dossiers municipaux | Information |
| 2. Administration | |
| 2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus | Décision |
| 3. Stratford 2030 « Ensemble en action » | |
| 3.1 Centre communautaire – Suivi de l'avancement | Information |
| 3.2 Dépôt au programme ÉcoPerformance d'Hydro-Québec | Décision |
| 3.3 Dépôt au Programme de soutien aux politiques familiales municipales | Décision |
| 4. Infrastructures municipales | |
| 4.1 Analyse des chemins de la Municipalité | Décision |
| 4.2 Raccordement électrique au 200 chemin du Verger | Décision |
| 5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle | |
| 6. Vie communautaire, services de proximité, et tourisme | |
| 6.1 Contribution annuelle à la SGPLA | Décision |
| 6.2 Contribution annuelle au Pique-nique familial | Décision |

- 7. Communications**
- 8. Loisirs et culture**
- 8.1 Appui du projet de réaménagement du chalet des loisirs Décision
- 9. Finances, budget et taxation**
- 10. Urbanisme et environnement**
- 10.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme Décision
- 10.2 Contribution annuelle à l'ARLT Décision
- 10.3 Demande de dérogation mineure au lot 5 643 333 sur le rang Elgin Décision
- 10.4 Demande de dérogation mineure au 786 rang Elgin Décision
- 10.5 Demande de dérogation mineure au lot 6 509 562 sur le rang Solbec Décision
- 10.6 Demande de résidence de tourisme au 347 rang Beau-Lac Décision
- 10.7 Demande de résidence de tourisme au 599 chemin Arthur Décision
- 10.8 Demande de résidence de tourisme au 392 chemin Aylmer Décision
- 11. Sécurité publique**
- 11.1 Adoption du Projet de règlement 1215 modifiant le règlement 1153 afin d'interdire les feux d'artifice domestiques Décision
- 12. Affaires diverses**
- 13. Liste de la correspondance** Information
- 14. Période de questions**
- 15. Certificat de disponibilité**
- 16. Levée de la séance**

1. Items statutaires

Ouverture de la séance à 19 h 00.

19h00 Période de consultation : aucune intervention

19h02 Fin de la période de consultation.

1.1 Adoption de l'ordre du jour

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte l'ordre du jour tel que déposé.

2023-08-01

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.2 Période de questions

Un citoyen dépose des signatures supplémentaires pour leur pétition.

Un citoyen demande quelle est la procédure pour interdire de manière permanente les résidences de tourisme. La mairesse répond qu'il faudrait revoir complètement le règlement 1182 qui a été adopté à la suite d'une consultation publique.

Un citoyen demande si un permis est nécessaire pour louer sa résidence à un ami ou de la famille si aucune publicité n'est faite. La mairesse répond qu'aucun permis n'est nécessaire.

Un citoyen demande qui fait la police pour les résidences de tourisme qui ne nécessitent pas de permis. Le directeur général mentionne que le règlement sur les nuisances s'applique aux résidences de tourisme qui ne nécessite pas de permis. La mairesse ajoute que la loi provinciale est très permissive et la Municipalité est limitée dans les interdictions qu'elle peut faire.

Un citoyen demande quel entretien est prévu pour le chemin Aylmer. Le directeur général mentionne que des réparations à l'asphalte froide se sont faites sur une première section du chemin, malheureusement un bris d'équipement est survenu. Le reste des réparations sera effectué lorsque l'équipement sera réparé. Un programme de subvention gouvernementale pour la voirie, dont fait partie le chemin Aylmer, est en préparation.

Un citoyen demande comment s'acquiert un droit acquis pour une résidence de tourisme. La mairesse répond qu'il faut que la location de telle résidence ait débuté avant la mise en place de la réglementation l'interdisant.

1.3 Adoption des procès-verbaux

Adoption du procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford adopte le procès-verbal de la séance ordinaire du 10 juillet 2023 tel que remis par le directeur général.

2023-08-02

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.4 Présentation des dépenses récurrentes

La liste des dépenses récurrentes est déposée aux membres du conseil.

1.5 Adoption des comptes à payer

Liste des comptes à payer en date du 14 août 2023

4	STRATFORD - PETITE CAISSE (timbres et lettres recommandées)	155.55 \$
17	MRC DU GRANIT (cueillette plastique agricole)	3 248.87 \$
21	J.N. DENIS INC. (batterie, graisse, prestone)	507.91 \$
29	VILLE DE DISRAELI (écocentre)	1 152.00 \$
34	MEGABURO (papier pour cartes d'affaires)	32.54 \$
37	ROULEAU & FRERES SPORTS INC. (souffleur à feuilles)	229.94 \$
52	FONDS INFORMATION SUR LE TERRITOIRE (avis de mutation)	145.00 \$
326	N. FAUCHER ENTREPRENEUR ELECTRICIEN (matériel et main-d'œuvre Domaine Aylmer)	741.13 \$
479	PHILIPPE GOSSELIN & ASS. LTEE (essence et diesel)	6 104.81 \$
518	RECUPERATION FRONTENAC INC. (traitement des matières recyclables)	1 125.19 \$
530	SYNDICAT DES EMPLOYES-ES MUNICIPAUX	362.22 \$
532	SINTRA INC. (asphalte pour ch. Aylmer)	2 572.83 \$
654	NAPA DISRAELI (0609) (nettoyeur tissus-vinyle)	29.37 \$
689	SERV. SANITAIRES DENIS FORTIER INC. (loc. toilette chimique, cueillette et transport mat rec.)	7 485.08 \$
697	TRANSPORT ORDURIER DE L'AMIANTE INC. (cueillette et transport de matières résiduelles)	12 608.92 \$
762	RESSORTS ROBERTS-TRACTION MÉGANTIC (filtre, gant)	179.13 \$
1066	ALSCO CORP. (nettoyage de vêtements)	330.81 \$

1081	GESTERRA SOC. DEV. DURABLE D'ARTHABASKA INC. (traitement déchets et enfouissements)	5 878.88 \$
1149	CENTRE D'EXTINCTEUR SL (inspection et entretien)	928.94 \$
1295	WURTH CANADA LTEE (pièces et accessoires)	240.24 \$
1296	XEROX CANADA LTEE (paiement location 19 de 22)	608.29 \$
1335	LES SERVICES EXP INC. (honoraires professionnels centre communautaire, ch lac Héronnière)	9 119.07 \$
1339	REMORQUAGE LOCATION L.P.R. (camion ford)	335.73 \$
1356	GROUPE ENVIRONEX (analyse eau)	886.48 \$
1361	VIVACO GROUPE COOPERATIF (tuyau aspirateur, clhore, écrous, crépine)	139.54 \$
1468	ENTREPRISES DAN VIC (fauchage)	4 587.50 \$
1481	REGIE INTERMUNICIPALE INCENDIE DLW (quote-part 4e partie, analyse organisationnelle)	44 984.12 \$
1521	EXCAVATION BOLDUC (MG20)	1 415.94 \$
1528	CAIN LAMARRE (honoraires: bandes riveraines)	415.29 \$
1558	DANIA BOISVERT (eau)	63.00 \$
1638	LAFOREST NOVA AQUA INC (services professionnels station eau potable)	741.59 \$
1685	LES GAZONS ROBERT (tourbe parc de la garderie)	449.32 \$
	TOTAL	107 805.23 \$

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

QUE la Municipalité du Canton de Stratford accepte de payer les comptes tels que présentés par le directeur général.

2023-08-03

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

1.6 Dépôt de la situation financière au 11 août 2023

Le directeur général et greffier-trésorier a déposé aux membres du conseil la situation financière en date du 11 août 2023.

1.7 Suivi des dossiers municipaux

Vie communautaire, éducation, loisirs et culture

Le Pique-nique familial aura lieu le 20 août 10h30 à 16h. Il y aura de la musique, des artisans, une exposition, des activités pour les enfants. La population est invitée à venir accueillir les nouveaux résidents.

Le comité bibliothèque accueille une nouvelle bénévole. Ils seront présents au Pique-nique familiale pour une activité. Il y a également des animatrices certains matins pour des activités avec le Service d'animation estival.

2. Administration

2.1 Autorisation de remboursement de dépenses des élus

CONSIDÉRANT QUE dans le cadre de leurs fonctions les élus doivent se déplacer, occasionnant des frais pour chacun ;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

QUE les frais de déplacement de l' élu mentionné ci-dessous soient remboursés selon le tarif en vigueur.

DATE	NATURE	LIEU	MEMBRES DU CONSEIL
Juillet 2023	Comité consultatif en urbanisme (59 km, 29.50\$)	Stratford	André Therrien

2023-08-04

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3. Stratford 2030 « Ensemble en action »

3.1 Centre communautaire – Suivi de l'avancement

La Municipalité a reçu l'acceptation du Règlement d'emprunt 1211 ainsi qu'une confirmation de présélection du PRACIM pour un montant de 70% des dépenses admissibles. Plusieurs étapes sont à compléter avant l'entente officielle du PRACIM, dont l'appel d'offres. C'est pourquoi il devrait y avoir une séance extraordinaire le 28 août pour déclencher l'appel d'offres.

3.2 Dépôt au programme ÉcoPerformance d'Hydro-Québec

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité prévoit convertir le système de chauffage au mazout du Centre communautaire en chauffage électrique;

CONSIDÉRANT QUE cette conversion est éligible au programme ÉcoPerformance d'Hydro-Québec;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, William Leclerc Bellavance, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande de subvention au programme ÉcoPerformance pour la conversion du système de chauffage du Centre communautaire.

2023-08-05

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

3.3 Dépôt au Programme de soutien aux politiques familiales municipales

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite mettre à jour sa politique familiale;

CONSIDÉRANT QUE la démarche est admissible au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'AUTORISER le directeur général, William Leclerc Bellavance, à déposer, pour et au nom de la Municipalité, une demande au Programme de soutien aux politiques familiales municipales;

DE DÉSIGNER le directeur général comme mandataire délégué pour assurer le suivi de la demande auprès du Ministère et le conseiller, Jocelyn Plante, comme la personne élue responsable des questions familiales.

2023-08-06

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4. Infrastructures municipales

4.1 Analyse des chemins de la Municipalité

CONSIDÉRANT QUE, dans le cadre du Plan d'intervention en infrastructures routières locales (PIIRL), la firme Maxxum a effectué l'auscultation d'environ 22,5 km des chemins municipaux (surface et ponceaux);

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité souhaite obtenir des résultats d'auscultation pour 24 km de chemin qui ne faisait pas partie du PIIRL;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

DE MANDATER la firme Maxxum pour effectuer l'auscultation de 24 km de chemins municipaux au coût de 14 900\$ plus taxes.

2023-08-07

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

4.2 Raccordement électrique au 200 chemin du Verger

CONSIDÉRANT la demande de M. Robert Lapointe pour raccorder le 200 chemin du Verger au réseau électrique;

CONSIDÉRANT QUE M. Lapointe doit fournir l'autorisation de la Municipalité à Hydro-Québec pour l'ajout d'un poteau sur le lot 5 642 966 appartenant à la Municipalité;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'AUTORISER Hydro-Québec ou un maître électricien mandaté par M. Robert Lapointe à installer un poteau sur le lot 5 642 966 afin de raccorder le 200 chemin du Verger au réseau électrique.

2023-08-08

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

5. Gestion des ressources humaines et performance organisationnelle

6. Vie communautaire, services de proximité et tourisme

6.1 Contribution annuelle à la SGPLA

CONSIDÉRANT l'entente relative à la gestion du Parc du Lac-Aylmer conclue avec la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer pour la période du 1er juillet 2021 au 30 juin 2024;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a assumé avec succès les responsabilités prévues à l'entente de gestion;

CONSIDÉRANT QUE la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer a déposé son rapport annuel et ses états financiers pour l'année 2022;

CONSIDÉRANT QUE le montant à verser pour l'exercice 2023 a été prévu au budget de la Municipalité;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,

et résolu :

DE VERSER à la Société de gestion du Parc du Lac-Aylmer une somme de 20 000 \$, tel que prévu à l'entente de gestion.

2023-08-09

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

6.2 Contribution annuelle au Pique-nique familial

CONSIDÉRANT QU'un montant de 2 500\$ est prévu au budget municipal 2023 pour le Pique-nique familial;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

DE REMBOURSER, sur présentation de factures, les dépenses du Pique-nique familial jusqu'à un maximum de 2 500 \$.

2023-08-10

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

7. Communications

8. Loisirs et culture

8.1 Appui du projet de réaménagement du chalet des loisirs

CONSIDÉRANT QUE le Comité des loisirs demande depuis plusieurs années le réaménagement du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a prévu au budget 2023 et au Plan triennal 2023-2024-2025 contribuer au réaménagement du chalet des loisirs;

CONSIDÉRANT QUE le réaménagement du chalet des loisirs est admissible au Programme d'aide financière aux infrastructures jeunesse (PAFIJ);

Il est proposé par Mme Natalie Gareau,
et résolu :

D'APPUYER la demande du Comité des loisirs de Stratford pour le réaménagement du chalet des loisirs.

2023-08-11

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

9. Finances, budget et taxation

10. Urbanisme et environnement

10.1 Nomination au comité consultatif d'urbanisme

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le Règlement no 1170 modifiant le règlement no 1139 sur la constitution d'un CCU afin de modifier la composition du comité;

CONSIDÉRANT QUE le règlement prévoit que le comité consultatif d'urbanisme est composé de 9 membres, dont 7 personnes non élues, nommées par le conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les membres non élus sont nommés pour un mandat renouvelable de deux ans;

CONSIDÉRANT QU'il y a 1 poste vacant au comité dont le mandat se termine au mois de mai 2024;

CONSIDÉRANT QUE M. Paul Fortin souhaite s'impliquer comme membre du CCU;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

DE NOMMER M. Paul Fortin comme membre du comité consultatif en urbanisme, et ce, pour un mandat se terminant au mois de mai 2024.

2023-08-12

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.2 Contribution annuelle à l'ARLT

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité désire soutenir les activités des associations de protection des lacs par le versement annuel d'une subvention prévue au budget;

CONSIDÉRANT le dépôt du bilan des activités de l'Association des Riverains du Lac Thor;

Il est proposé par M. André Therrien,
et résolu :

D'ACCEPTER le versement de la subvention prévue au budget, soit 390\$, à l'Association des Riverains du Lac Thor.

2023-08-13

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.3 Demande de dérogation mineure au lot 5 643 333 sur le rang Elgin

CONSIDÉRANT l'importance de préserver les milieux humides;

CONSIDÉRANT QUE le refuge respecte l'usage permis dans cette zone;

CONSIDÉRANT QUE le nouvel emplacement diminue le nombre d'arbres à couper pour l'implantation;

CONSIDÉRANT QUE l'apparence visuelle du bâtiment ne causera pas de préjudice;

CONSIDÉRANT QU'un refuge QUAD permet aux visiteurs de s'arrêter à Stratford et consommer dans les commerces locaux;

CONSIDÉRANT la consultation publique terminée le 14 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu;

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour autoriser une marge avant de 25 mètres plutôt que de 60 mètres pour la construction d'un abri sommaire sur le lot 5 643 333.

2023-08-14

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.4 Demande de dérogation mineure au 786 rang Elgin

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement du garage empiète seulement de 17 centimètres dans la marge latérale;

CONSIDÉRANT QUE le voisin immédiat mentionne que l'agrandissement du garage ne lui cause aucun préjudice;

CONSIDÉRANT QUE l'agrandissement de la résidence est dans la rive de 15 mètres;

CONSIDÉRANT QUE la section de l'agrandissement de la résidence dans la rive est déjà couverte et sur pieux;

CONSIDÉRANT QUE l'impact sur la rive de l'agrandissement de la résidence dans la rive sera mineur;

CONSIDÉRANT QUE le patio arrière est en quasi-totalité dans les 10 premiers mètres de la rive;

CONSIDÉRANT QUE la construction du patio a fait l'objet d'une dérogation mineure et que celle-ci ne peut être aggravée;

CONSIDÉRANT la consultation publique terminée le 14 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par Madame Natalie Gareau,
et résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement d'un garage avec une marge latérale de 2,83 mètres au 786 rang Elgin;

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour l'agrandissement de la résidence au rez-de-chaussée en fermant le patio latéral couvert pour l'intégrer à la résidence;

DE REFUSER la demande de dérogation mineure pour l'ajout d'un toit permanent sur le patio arrière.

2023-08-15

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.5 Demande de dérogation mineure au lot 6 509 562 sur le rang Solbec

CONSIDÉRANT QUE l'angle de 56 degrés du terrain actuel (matricule 4374-74-9539) avec le chemin est le même que celui du nouveau lot (6 509 562);

CONSIDÉRANT QUE le lot contient une servitude d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE la superficie totale du lot 6 509 562 est de 16 770 mètres carrés;

CONSIDÉRANT QUE la superficie du lot 6 509 562 excluant la servitude d'Hydro-Québec est d'environ 6 700 mètres carrés;

CONSIDÉRANT la consultation publique terminée le 14 août 2023;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif en urbanisme;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

D'ACCEPTER la demande de dérogation mineure pour le lotissement du lot 6 509 562 avec un angle de 56 degrés au chemin.

2023-08-16

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.6 Demande de résidence de tourisme au 347 rang Beau-Lac

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 347 rang Beau-Lac a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires sont prêts à accepter 12 personnes et les animaux, ce qui augmente les risques de nuisance pour le voisinage;

CONSIDÉRANT QU'il n'y a pas de lettre d'appui à jour;

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 347 rang Beau-Lac permettant la location à court terme.

2023-08-17

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.7 Demande de résidence de tourisme au 599 chemin Arthur

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 599 chemin Arthur a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE le nombre de personnes autorisées à coucher dépasse la limite du règlement 1182;

CONSIDÉRANT QUE les propriétaires n'ont pas de personne responsable dans la municipalité ou une municipalité limitrophe, tel qu'exigé au règlement 1182;

CONSIDÉRANT QUE la demande ne respecte pas la réglementation municipale;

CONSIDÉRANT QU'il y a déjà 3 résidences de tourisme sur le chemin Arthur;

Il est proposé par M. Onil Bergeron,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 599 chemin Arthur permettant la location à court terme.

2023-08-18

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

10.8 Demande de résidence de tourisme au 392 chemin Aylmer

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a adopté le règlement no 1182 sur les usages conditionnels, lequel est entré en vigueur le 11 janvier 2021;

CONSIDÉRANT QUE le Règlement sur les usages conditionnels précise les conditions par lesquelles la Municipalité peut autoriser un usage conditionnel, notamment pour exploiter une résidence de tourisme;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel sont analysées par le Comité consultatif d'urbanisme pour recommandation au conseil municipal;

CONSIDÉRANT QUE les demandes d'autorisation d'usage conditionnel font l'objet de consultation publique avant que le conseil municipal ne prenne sa décision;

CONSIDÉRANT QUE la demande d'usage conditionnel de résidence de tourisme présentée par les propriétaires de l'immeuble situé au 392 chemin Aylmer a été analysée par le Comité consultatif d'urbanisme et a fait l'objet d'une consultation publique;

CONSIDÉRANT la recommandation du Comité consultatif d'urbanisme;

CONSIDÉRANT QUE la demande présentée ne permettait pas de répondre aux exigences du règlement 1182;

Il est proposé par M. Richard Picard,
et résolu :

DE REFUSER la demande d'usage conditionnel pour la résidence du 392 chemin Aylmer permettant la location à court terme.

2023-08-19

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

11. Sécurité publique

11.1 Adoption du Projet de règlement 1215 modifiant le règlement 1153 afin d'interdire les feux d'artifice domestiques

CONSIDÉRANT QUE les feux d'artifice ont des effets négatifs sur l'environnement et sur la tranquillité du voisinage;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal souhaite interdire l'usage domestique des feux d'artifice sur le territoire;

CONSIDÉRANT QU'un avis de motion a été donné à la séance ordinaire du 10 juillet 2023;

Il est proposé par M. Daniel Morin,
et résolu :

QUE soit adopté, statué et décrété le Règlement 1215 modifiant le règlement 1153 afin d'interdire les feux d'artifice domestiques.

2023-08-20

Adoptée à l'unanimité des conseillers(ères)

12. Affaires diverses

13. Liste de la correspondance

14. Période de questions

Un citoyen demande quels sont les chemins concernés au point 4.1. Le directeur général présente la carte des chemins.

Un citoyen demande s'il modifie sa demande de résidence de tourisme en fonction des points soulevés dans la résolution si la décision peut être modifiée ou s'il doit déposer une nouvelle demande. La mairesse répond qu'il devrait prendre rendez-vous avec le directeur général et l'inspectrice pour en discuter.

Un citoyen demande si les études ont été faites pour les chemins du lac de la Héronnière. La mairesse répond que le rapport a été transmis et qu'une séance d'information a eu lieu et des ajustements ont été demandés. Lorsque la modification sera faite, le secteur sera consulté pour connaître le nombre de personnes en faveur du projet.

Un citoyen demande si les roulettes sont autorisées dans certaines conditions. La mairesse répond qu'il devrait prendre rendez-vous avec le directeur général et l'inspectrice pour en discuter.

Un citoyen demande qui fait la surveillance de la sédimentation lorsqu'un permis est octroyé. La mairesse répond que le conseil lui reviendra pour sa question.

15. Certificat de disponibilité

Je soussigné, William Leclerc Bellavance, directeur général et greffier-trésorier de la Municipalité du Canton de Stratford, certifie qu'il y a des crédits disponibles aux prévisions budgétaires de l'année en cours ou au surplus accumulé pour les dépenses votées à la séance régulière de ce quatorzième (14e) jour d'août 2023.

16. Levée de la séance

Il est proposé par M. Jocelyn Plante,
et résolu :

Que la séance soit levée à 20 h 03.

Denyse Blanchet
Mairesse

William Leclerc Bellavance
Directeur général et greffier-trésorier